

FONDS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS LA REGION DE TAMBACOUNDA

TERMES DE REFERENCE

Evaluation à mi-parcours

Pays : Senegal

Coût total du projet : \$ EU 4,434,000

Numéro du projet : SEN/96/C01 SEN/96/001 Financement :

Titre du projet : Fonds de Développement Local
dans la Région de
Tambacounda

FENU : \$ EU 3,553,450
PNUD : \$ EU 880,550

Secteur: Développement Rural Intégré

Déboursments FENU
au moment de l'évaluation: \$

Sous-secteur:

Date d'approbation:
Date de Démarrage:

Agence d'exécution du Gouvernement :

Ministère de Finances, Direction
de la Planification

Agence de Coopération : UNOPS

Deuxième phase:

Date d'approbation:
Durée:

MISSION D'EVALUATION

PREMIERE PARTIE

I - CONTEXTE DU PROJET

1.

II - DESCRIPTION DU PROJET

2.

III - SITUATION ACTUELLE

3.

IV- OBJET DE LA MISSION

4. L'objet de la mission est d'évaluer le projet en faisant une analyse des points suivants:

- ⇒ La pertinence du projet dans le contexte du processus changeant de décentralisation en Sénégal;
- ⇒ Dans quelle mesure le projet a adopté les objectifs modifiés dans le cadre logique de mars 2000, dans quelle mesure l'objectif immédiat du projet identifié dans le cadre logique a été atteint, et quel progrès a été réalisé par rapport à l'objectif de développement;
- ⇒ La pertinence du projet dans le cadre des efforts pour la réduction de la pauvreté dans le département de Kédougou et l'arrondissement de Missirah, ainsi que la pertinence des actions entreprises pour une bonne gouvernance locale, n'oubliant pas le suivant:
 - i. dans quelle mesure le projet a-t-il eu un impact positif sur la pauvreté dans ces régions, utilisant des données quantitative ou qualitative, selon leur disponibilité, sur le changement depuis le début du projet de a) l'accès de la population aux infrastructures de base et le degré d'utilisation de cette infrastructure, b) le taux d'inscriptions aux écoles primaires, c) le taux de mortalité infantile, et d) le pourcentage de la population avec accès à l'eau potable et aux installations sanitaires.
 - ii. dans quelle mesure le projet a-t-il mis en place des mécanismes de planification participative locale durables,
 - iii. dans quelle mesure le projet a-t-il eu un impact positif sur la gestion soutenable des ressources naturelles

- ⇒ Les enseignements qui peuvent être appris de l'expérience de l'exécution du projet, particulièrement sur les modalités d'exécution.
- ⇒ Les éléments positifs et négatifs du lien entre la composante rurale et la composante urbaine du projet relatif aux efforts visant à accroître la productivité de l'économie locale dans le domaine de l'environnement.
- ⇒ La meilleure façon de clôturer le projet en s'assurant de la durabilité ou la reprise par d'autres acteurs des éléments positifs du projet.

V- METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

5. La mission se déroulera de la manière suivante:

- ⇒ Briefing du Chef de mission au Siège du FENU pour prendre connaissance des objectifs et réalisations du Programme FDL Kédougou, et des objectifs de la mission d'évaluation finale. Pour se faire, le Chef de mission rencontrera le personnel du Siège s'occupant du suivi du Programme (Conseiller Technique et Chargé de Programme) et le personnel de l'Unité d'Evaluation, et un certain nombre de documents (notamment relatifs à la politique du FENU, à ses nouvelles orientations, et au suivi et à l'évaluation) lui seront remis.
- ⇒ Visite au Sénégal qui comprendra:
 - a) Briefing à Dakar par le bureau du PNUD, l'unité FENU, et l'Unité de Coordination du Programme FDL Kédougou, et un entretien avec le Ministère des Finances, Direction de la Planification qui a la tutelle du Programme.
 - b) Rencontres à Dakar avec les partenaires et les exécutants du Programme, ainsi que tout autres engagées dans le Programme. Ils devront recueillir et consulter auprès du PNUD, de la Cellule d'appui et de l'opérateur du projet en Sénégal les documents et informations relatifs aux activités du projet. La mission devra également s'entretenir avec les représentants de tous les organismes et institutions collaborants avec le projet et bénéficiant de ses instruments, afin d'en déterminer l'impact.
 - c) Entretiens dans la région de Kédougou avec:
 - les bénéficiaires directs : l'administration régionale, les élus locaux, les populations, en particulier les femmes;
 - le personnel du programme,
 - les partenaires et les exécutants: entre autres les services décentralisés de l'état, les communautés rurales, la communauté de Kédougou, les collectivités rurales, et les ONGs.
 - d) Visite de tous les sites (pour les réalisations physiques) dans lesquels le Programme Kédougou est intervenu,

- e) Debriefing au bureau du PNUD/FENU à Dakar: les résultats et les conclusions préliminaires de l'évaluation seront consignés dans un aide-mémoire à distribuer avant la séance de débriefing.

Pendant sa visite au Sénégal, la mission devra recueillir toutes les données couvrant les éléments compris dans la PARTIE DEUX A des Termes de Référence Détaillés.

- ⇒ Debriefing du Chef de Mission au siège du FENU à New York (date à préciser ultérieurement.) Les commentaires des différents partenaires du Programme sur le rapport préliminaire auront préalablement été recueillis, et seront synthétiquement présentés lors de la séance de debriefing. Les recommandations de la mission y seront étudiées en profondeur, et un plan d'action pour leur mise en œuvre sera discuté. Les minutes du debriefing seront distribuées à toutes les parties prenantes du Programme.
6. Bien que la mission soit libre de discuter avec les autorités concernées de toute question pertinente dans le cadre de son travail, son mandat ne l'autorise pas à s'engager au nom du PNUD ou du FENU.

VI - ORGANISATION, COMPOSITION, DURÉE DE LA MISSION

7. Le bureau du Représentant Résident du PNUD dans le pays aidera la mission d'évaluation et lui fournira toutes informations disponibles sur le projet. Il organisera aussi les rencontres nécessaires avec les autorités locales et il fournira l'appui logistique et administratif approprié.
8. La mission sera composée comme suit :
- ⇒ Un consultant international, chef de mission, expert en autorités locaux ou planification locale avec expérience dans la conception, le suivi et l'évaluation de projets de construction d'infrastructures à petite échelle. Il/elle aura une expérience dans le secteur urbain (villes secondaires) comme dans le secteur rurale. Il/elle aura aussi une expérience avec les méthodologies participatifs et les questions du genre. Cette expérience sera d'au moins dix ans dans les domaines susmentionnés. Il serait préférable que le consultant ait une connaissance du FENU et de la région, et il/elle aura une maîtrise parfaite de la langue française. Le chef de mission sera responsable pour la finalisation du rapport d'évaluation, et aura une maîtrise des l'outil informatique.
- ⇒ Un deuxième consultant international, sociologue ou socio-économiste ayant une bonne expérience dans l'évaluation des projets de développement communautaire à caractère participatif et avec une bonne connaissance de projets de développement intégré et d'aménagement du territoire. Il/elle devra avoir une bonne connaissance de la langue française, et une expérience d'au moins sept ans dans les domaines susmentionnés.
- ⇒ Un consultant national, sociologue, anthropologiste, ou socio-économiste expert du développement et de la promotion de la femme, de préférence mais pas nécessairement ayant une expérience dans la conception, le suivi et l'évaluation de projets de développement participatif.

- ⇒ Comparer les résultats obtenus à la situation antérieure, en ce qui concerne par exemple l'amélioration de la production agricole, un meilleur accès aux services financiers; la monétisation du monde rural, etc.
- ⇒ Apprécier le niveau de participation par les bénéficiaires et quel impact ceci a eu sur leur capacité de planifier, de gérer, de prendre des décisions, etc. Analyser à quel point le projet a tenu compte de la question genre et l'impact des activités du projet sur les femmes bénéficiaires.
- ⇒ Apprécier en quelle mesure le projet a-t-il eu un impact positif sur la gestion soutenable des ressources naturelles.

B.3. L'identification et la conception du projet

La conception originale du projet a déjà été étudiée en profondeur lors d'évaluations techniques. Donc dans cette partie la mission devra évaluer les changements à la conception du projet depuis son début, particulièrement suite à l'introduction du cadre logique. Dans cette partie la mission devra aussi évaluer les éléments positifs et négatifs du lien entre la composante rurale et la composante urbaine.

B.4. La pertinence et l'efficacité du projet

- ⇒ Comparer les résultats obtenus aux objectifs de développement et immédiats, déterminer dans quelle mesure ces objectifs sont en train d'être réalisés.
- ⇒ Analyser si les objectifs du projet demeurent valables; si le projet est viable; si les résultats obtenus s'intègrent dans le cadre des objectifs de développement du pays.
- ⇒ Présenter les développements dans les processus de décentralisation au Sénégal, et analyser la pertinence du projet durant ces développements.

La mission fera aussi une analyse du processus établi pour la planification et la collecte de données pour le tableau de cibles du Cadre des Résultats Stratégiques ainsi qu'une vérification des données actuelles.

B.5. Thèmes cruciaux

Pour conclure, la mission devra s'adresser aux points suivants:

- ⇒ En quoi le projet peut-il être considéré pilote?
- ⇒ La pertinence et la faisabilité des différentes stratégies de clôture du projet.
- ⇒ Les mesures qui permettraient de consolider les acquis du projet notamment au niveau a) du renforcement des capacités des collectivités locales, la commune de Kedougou et les organisations de base pour, selon le cas, la planification participative, le financement, la gestion, et la négociation et l'entretien; et b) de la durabilité des institutions locales. La

- ⇒ Les apports, les activités, les résultats escomptés, les dispositifs d'exécution, les coûts et le financement, le plan d'opérations et le plan de suivi et évaluation tels que conçu à l'origine et les modifications éventuellement apportées dans le cadre logique et en cours d'exécution
- ⇒ Les risques identifiés.

La mission devra évaluer dans cette partie dans quelle mesure le projet a adopté les objectifs modifiés dans le cadre logique de mars 2000.

A.2. Résultats de l'exécution du projet

Dans cette section, les consultants présenteront l'état des réalisations effectives du Project et tous les faits qu'ils ont recueillis et qui reflètent la situation actuelle du projet au moment de l'évaluation.

Pour chaque objectif du cadre logique, le rapport présentera tous les faits recueillis par la mission et propres à faire apparaître l'état du projet à la date de l'évaluation. Il convient de faire état ici des réalisations effectives quant aux éléments suivants: fourniture de tous les apports, échelonnement et quantités, activités, produits, coûts, utilisation des produits, entretien, fonctionnement du projet, bénéficiaires, situation actuelle du projet, etc.

B – EVALUATION DU PROJET

Dans cette partie, la mission présente son appréciation des différents aspects du projet. Seront identifiés et exposés ici les facteurs internes ou externes au projet qui ont contribué ou au contraire nui à l'efficacité de celui-ci. La mission devra analyser:

B.1. La qualité de l'exécution du projet

- ⇒ Pour chaque objectif immédiat, la qualité de l'exécution du projet par rapport aux plans en identifiant et en expliquant les écarts éventuellement relevés
- ⇒ Le système de suivi et évaluation
- ⇒ Dans quelle mesure l'exécution du projet a changé depuis l'introduction du cadre logique?

B.2. L'impact du projet

- ⇒ Identifier les bénéficiaires (prévus et effectifs), et déterminer si le projet a atteint les bénéficiaires qu'il était censé viser.
- ⇒ Apprécier dans quelle mesure les réalisations du projet ont modifié la situation préexistante et en quoi elles intéressent les bénéficiaires, et en particulier l'impact sur la pauvreté.

DEUXIEME PARTIE : TERMES DE REFERENCE DETAILLES

Le plan proposé ci-dessous reprend la structure standard des rapports d'évaluation du FENU. Le rapport doit présenter séparément, dans la section A, une description aussi objective que possible du projet, et dans la section B, une analyse plus personnelle de cette description par les auteurs de ce rapport. Tant le rapport préliminaire que le rapport final devront comporter un "Résumé du Rapport d'Évaluation" établi selon le format ci-dessous qui sera transmis à l'unité d'évaluation du FENU (EU). Les chapitres énumérés ci-dessous détaillent les thèmes spécifiques que la mission devra obligatoirement aborder. Cette liste n'est pas limitative, et la mission est encouragée à mettre l'accent sur tout autre point qu'elle jugerait pertinent dans le cadre de la présente évaluation. La mission évitera autant que faire se peut de se répéter tout au long du rapport, dans un souci de clarté maximale.

I. RESUME DU RAPPORT D'EVALUATION (MAXIMUM 4 PAGES) :

- I. Données de base du projet
- II. Historique (situation avant projet)
- III. Description du projet
- IV. Objet de l'évaluation
- V. Conclusions de la mission d'évaluation
 - A. Evaluation des résultats obtenus
 - B. Evaluation de la conception du projet
- VI. Recommandations
- VII. Enseignements à tirer du point de vue des politiques d'action
- VIII. Equipe d'évaluation (composition)

II. RAPPORT D'EVALUATION

A. PRESENTATION OBJECTIVE DES DONNEES NECESSAIRES A L'EVALUATION DU PROJET

A.1. Présentation du projet dans sa conception initiale et depuis les modifications éventuellement apportées

La mission devra brièvement décrire le suivant:

- ⇒ Un aperçu du pays et du secteur en cause, en résumant notamment la situation antérieure à l'exécution du projet dans la zone du projet, avec quelques données de base: lieu, caractéristiques physiques, situation socio-économique etc.
- ⇒ Les objectifs de développement et immédiats du projet tels que conçu à l'origine et les modifications éventuellement apportées dans le cadre logique et en cours d'exécution.
- ⇒ Les principales composantes du projet, et quelles étaient les modifications apportées en cours d'exécution

13. Le Chef de Mission devra faire une brève et succincte présentation des points principaux de l'évaluation au cours d'une réunion à laquelle assistera le personnel du Siège du FENU à New York. La présentation sera d'environ vingt minutes, suivie par une session de questions et commentaires d'environ une heure et demi. Il est recommandé que le Chef de Mission prépare à l'avance sa présentation (notes à distribuer ou présentation PowerPoint.) Le Chef de Mission disposera d'une journée pour modifier le rapport provisoire sur la base des commentaires qui lui auront été transmis.
14. Après observations et commentaires de la part du gouvernement et du PNUD, le rapport final sera distribué par le FENU au siège et au PNUD localement. Le rapport sera soumis avec une disquette contenant une copie du texte du rapport. Le FENU utilise les logiciels Word 6 et Excel.

VIII - COUTS DE LA MISSION

15. Les paiements finaux n'interviendront qu'à la réception et approbation du rapport final par le FENU. Dans le cas où il serait expressément stipulé dans le contrat, 50% des honoraires pourront être réglés sur présentation du rapport provisoire.
16. En cas de retard dans la soumission du rapport final, des pénalités seront appliquées.
17. Le remboursement des frais de secrétariat et de reprographie ne pourront être effectués que sur présentation de pièces justificatives.

IX - STRUCTURE DU RAPPORT D'EVALUATION

18. Le rapport d'évaluation devra suivre le format indiqué en annexe.